Département du Bas-Rhin Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 26 juin 2017 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction: 29

Conseillers présents : 24

Absents: 05

Procurations: 05

Sous la Présidence de M. Thierry SCHAAL, Maire.

Membres présents : M. Jean-Michel **VALENTIN** — Mme Sonya **DIETSCH** — M. André **HERRLICH** — Mme Eva **ASTROLOGO** - M. Jean-Philippe **MEYER** — Mme Maya **ISOREZ**, adjoints.

Mme Adrienne **GRAND-CLEMENT** – M. Jean-Luc **CLAVELIN** – M. Francis **LORRETTE** – M. Pierre **FRIEDRICH** - Mme Sylvie **ANTOINE** – M. Christian **BRONNER** – Mme Joëlle **JESSEL** – Mme Corinne **RIFF-SCHAAL** – Mme Véronique **ANTOINE** – Mme Isabelle **SCHLENCKER**

- M. Olivier RAGOT - Mme Céline RIEGEL - Mme Françoise FREISS - M. Bernard SCHAAL

- Mme Laure MISTRON - Mme Danièle SENGEL - M. Matthieu LEFFTZ.

Membres absents excusés: M. Denis **RIEFFEL**, procuration à M. Jean-Michel **VALENTIN** – Mme Agnès **MULLER**, procuration à M. Jean-Luc **CLAVELIN** – M. Raymond **VINCENT**, procuration à M. Thierry **SCHAAL** - M. Jean-Claude **WEHRLE**, procuration à Mme Sonya **DIETSCH** – Mme Anne **PONTON**, procuration à Mme Céline **RIEGEL**.

Membre absent : ./.

L'ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du P.V. du CM du 22 mai 2017.
- 2. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.
- 3. Décision modificative du budget.
- 4. Indemnité de conseil pour le receveur municipal.
- 5. Gratuité de la salle du centre sportif et culturel pour l'association « les Amis du Gentil'Home ».
- 6. Règlement de fonctionnement du Relais d'Assistants Maternels Intercommunal «Le Gentil'Home ».
- 7. Subventions dans le domaine scolaire.
- 8. Fonds national de prévention des risques psychosociaux.
- 9. Dénomination d'une voie.
- 10. Attribution du titre de citoyen d'honneur de la commune de Fegersheim-Ohnheim.

Points d'informations

- 11. Droit d'occupation des sols.
- 12. Informations du Maire.

Le Maire

Département du Bas-Rhin Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 26 juin 2017 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction: 29

Conseillers présents : 24

Absents: 05

Procurations: 05

1. Approbation du P.V. du C.M. du 22 mai 2017.

Le P.V. est approuvé à la majorité moins une abstention (M. André HERRLICH).

.

Le Maire

Département du Bas-Rhin Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 26 juin 2017 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction: 29

Conseillers présents : 24

Absents: 05

Procurations: 05

Thierry SCHAAL

2. <u>Désignation d'un secrétaire de séance</u>.

Monsieur Francis LORRETTE a été désigné secrétaire de séance.

3

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 26 juin 2017 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction: 29

Conseillers présents : 24

Absents: 05

Procurations: 05

3. Décision modificative du budget.

Pour rappel:

- Le budget primitif de la commune de Fegersheim étant voté par chapitre, les crédits doivent être suffisants au sein d'un chapitre pour pouvoir engager des dépenses.

 Au cours de l'exercice budgétaire, il est possible d'ajuster les crédits disponibles en effectuant des virements de crédits dans un même chapitre (entre articles) ou des décisions modificatives du budget primitif (virements de crédits entre chapitres), ce qui nécessite une délibération du Conseil Municipal.

SECTION DE FONCTIONNEMENT (RECETTES)

Les recettes de fonctionnement ont été estimées à 5.387.000 €. Cependant, les recettes prévues ont évolué, à la hausse comme à la baisse.

Ainsi, en particulier, la dotation de solidarité rurale estimée à 30.000 € au budget, sera de 38.334 €. De même, les subventions attendues de la part de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour la petite enfance sont réévaluées de 46.000 €, en particulier du fait du renfort de personnel affecté au relais d'assistants maternels (RAM) intercommunal.

Par ailleurs, il faudra également tenir compte de la baisse importante de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), estimée au budget à 170.000 € et qui s'élèvera à 131.052 €.

Il est donc proposer de renforcer les recettes de fonctionnement de 31.000 €, de la manière suivante :

Chapitre/ Imputation budgétaire	Crédits inscrits au BP	Modifications	Crédits inscrits après la DM
Chapitre 73 ((Impôts et taxes))	4.379.000 €	+ 2.300 €	+4.381.300€
73221 Fonds national de Garantie Individuelle des ressources (FNGIR)		+ 2 300 €	
Chapitre 74 « Dotations, subventions et participations »	409.000 €	+ 19.400 €	+ 428.400 €
7411 DGF dotation forfaitaire		- 38.000 €	
74121 Dotation solidarité rurale		+ 8.300 €	
74751 Fonds concours école de musique		+ 1.400 €	
7473 Participation Enseignement école de musique		+ 1.700 €	
7478 subventions PPE + RAM		+ 46.000 €	
Chapitre 77 « Produits exceptionnels »	5.000 €	+ 9.300 €	+ 14.300 €
7788 Autres produits exceptionnels (participation des conjoints déplacement Sénat)		+ 9.300 €	
TOTAL:		31.000 €	

3. Décision modificative du budget - suite -

SECTION DE FONCTIONNEMENT (DEPENSES)

Les dépenses de fonctionnement ont été estimées à 5.387.000 €. Néanmoins, il convient de réapprovisionner et réajuster des chapitres.

Le chapitre 011 « charges à caractère général » doit être renforcé, notamment dans le cadre du marché « maintenance de l'éclairage public », la maintenance annuelle ne tenant pas compte de modernisation du système d'éclairage (relamping).

Suite au changement du logiciel paie (ATIP), les cotisations élus prévues initialement au chapitre 65, ont été affectées par erreur au chapitre 012 « Charges de personnel et frais ». Il convient donc de procéder à un virement de crédits entre chapitres.

Enfin, au chapitre 014 « Pénalités loi SRU et FPIC », la pénalité SRU (Loi de Solidarité et de Renouvellement Urbain) a sensiblement progressé par rapport à l'exercice 2016, du fait de l'application d'un coefficient multiplicateur de 25 % à la place de 20 %. Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) a également évolué. L'Eurométropole a relayé les informations de l'Etat qui laissent entrevoir que le montant par commune sera multiplié par trois. Ainsi, pour la commune de Fegersheim, le montant passerait de 5.642 € en 2016 à environ 17.000 € en 2017.

En tenant compte de l'évolution des recettes de fonctionnement, et afin d'équilibrer les dépenses et les recettes en fonctionnement, il conviendra de réduire le chapitre 023 « virement à la section d'investissement ».

Il est donc proposé de renforcer les dépenses de fonctionnement de 31.000 €, de la manière détaillée ci-dessous :

Chapitre/ Imputation budgétaire	Crédits inscrits au BP	Modifications	Crédits inscrits après la DM
Chapitre 011 « Charges à caractère général »	1.601.700 €	+ 50.000 €	1.651.700 €
6156 Maintenance éclairage public		+ 50.000 €	
Chapitre 012 « Charges de personnel et frais »	2.440.000 €	+ 6.000 €	2.446.000 €
6455 Cotisations de retraite (ajustement du compte sur la base de dépenses non prévues sur cette imputation mais déjà affectées)		+ 6.000 €	
Chapitre 65 « Autres charges de gestion courantes »	281.700 €	- 6.000 €	275.700 €
6533 Cotisations de retraite	,	- 6.000 €	
Chapitre 014 « Pénalités loi SRU+FPIC »	110.000€	+ 18.000 €	128.000 €
739115 Loi SRU		+ 11.000 €	
739223 FPIC (augmentation du montant 2016 x 2,8)		+ 7.000 €	
Chapitre 023 «Virement à la section d'investissement»	451.600 €	- 37.000 €	414.600 €
TOTAL:		+ 31.000 €	> ****

Cette décision modificative du budget impacte l'équilibre budgétaire, avec des dépenses de fonctionnement d'un montant total de 5.387.000 € (BP 2017) qui passent à 5.418.000 €.

3. Décision modificative du budget - suite -

SECTION D'INVESTISSEMENT (RECETTES)

Etant donné que le chapitre 023 « virement à la section d'investissement » a été diminué de 37.000 €, il convient également de réduire le chapitre 021 « virement de la section de fonctionnement » d'un même montant.

De ce fait, pour que l'équilibre budgétaire soit maintenu en section d'investissement, les recettes d'investissement des chapitres 13 et 16 ont été augmentées sur la base de recettes non-prévues au budget.

Chapitre/ Imputation budgétaire	Crédits inscrits au BP	Modifications	Crédits inscrits après la DM
Chapitre 13 « subventions d'investissements »	149.500 €	+ 9.000 €	+ 158.500 €
1322 Subvention étude faisabilité centre sportif et culturel		+ 4.900 €	
1328 Subvention barrières et remorque Feg'stival		+ 4.100 €	
Chapitre 16 « emprunts et dettes assimilés »	430.000 €	+ 28.000 €	+ 458.000 €
Chapitre 021 « virement de la section de fonctionnement »	451.600 €	- 37.000 €	+ 414.600 €
TOTAL:		0€	

Ces modifications budgétaires ne modifient pas l'équilibre de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 7 juin 2017,

Après en avoir délibéré, à la majorité, moins une abstention (M. Raymond VINCENT, par procuration à M. le Maire).

Adopte cette première décision modificative du budget primitif 2017,

Autorise le Maire à signer tout document y afférent

46/2017

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 26 juin 2017 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction: 29

Conseillers présents : 24

Absents: 05

Procurations: 05

4. Indemnité de conseil pour le receveur municipal

En vertu des textes en vigueur, la commune a la faculté d'attribuer une indemnité de conseil au receveur municipal. En effet, celui-ci peut assurer des prestations d'assistance tant en matière budgétaire que comptable.

Le receveur ayant changé depuis le début de l'année, il convient de délibérer pour lui attribuer nommément cette indemnité. Celle-ci est prévue au budget primitif pour 2017.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

- demande le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accorde l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,

- décide que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Marc REMY, Receveur municipal.

Le Maire

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 26 juin 2017 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction: 29

Conseillers présents : 24

Absents: 05

Procurations: 05

5. Gratuité de la salle du centre sportif et culturel pour l'association « les Amis du Gentil'Home ».

A l'occasion de la semaine bleue qui se déroulera à l'échelle nationale du 2 au 6 octobre 2017, l'association « les Amis du Gentil'Home » souhaite organiser un thé dansant des aînés avec comme thème « A tout âge, dansons et bougeons au fil du temps ». Ce thé dansant sera uniquement ouvert aux résidents d'EHPAD du département en lien avec l'association des animateurs en gérontologie du Bas-Rhin. Cette rencontre se tiendra au centre sportif et culturel.

L'association a sollicité la commune pour la mise à disposition gracieuse de la salle du CSC.

Le Conseil Municipal,

vu la demande de l'association « Les Amis du Gentil'Home » en date du 15 mai 2017, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide** de mettre à disposition gratuitement la salle du centre sportif et culturel, afin d'y tenir cette manifestation,
- charge M. le Maire ou son représentant de signer tout document afférant à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Maire

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 26 juin 2017 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 24

Absents: 05

Procurations: 05

6. <u>Règlement de fonctionnement du Relais d'Assistants Maternels Intercommunal « Le Gentil'Home ».</u>

La commission social, petite enfance, personnes âgées, solidarité, handicap, logements aidés, maison de retraite et C.C.A.S. propose au Conseil Municipal d'adopter le règlement de fonctionnement du Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s (RAM) Intercommunal « Le Gentil'Home », à compter de septembre 2017.

Ce règlement a été travaillé conjointement avec les élus des communes partenaires, les représentants des assistantes maternelles et les services administratifs. Il a été également été validé par la Caisse d'Allocations Familiale en date du 12 mai 2017.

Ce règlement définit les règles de fonctionnement ainsi que les missions du RAM.

Pour information, ce règlement sera inscrit à l'ordre du jour des réunions du Conseil Municipal de Plobsheim, le 26 juin 2017, et d'Eschau, le 11 juillet 2017.

Le Conseil Municipal,

sur proposition de la commission,

après en avoir délibéré, à la majorité, moins deux abstentions (Mmes Céline RIEGEL et Isabelle SCHLENCKER),

- approuve le règlement de fonctionnement du Relais d'Assistants Maternels Intercommunal « Le Gentil'Home », ci-joint annexé,
- charge M. le Maire ou son représentant de signer tout document afférant à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Maire

Thierry SCHAAL

PJ. Règlement de fonctionnement du Relais d'Assistants Maternels Intercommunal « Le Gentil'Home »







RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS INTERCOMMUNAL «LE GENTIL'HOME»

50 rue de Lyon - 67640 FEGERSHEIM Tél : 07 77 86 91 70 Mail : ramintercommunal.gentilhome@gmail.com



REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

PLANNING HEBDOMADAIRE D'OUVERTURE

Lieux	Permanence d'accueil Semaine impaire A Fegersheim Auberge au Soleil d'Or, 27 rue de Lyon - Semaine paire A Lipsheim Mairie, place du Gal Leclerc	Permanence d'accueil A Plobsheim Les Petits Ecureuils, 4 rue de la Ville	Permanence 'd'accueil A Eschau Annexe de la mairie, 60 rue de la 1 ⁶⁷⁰ division blindée	Permanence téléphonique - 07 77 86 91 70	Ateliers - sur inscription selon planning
Lundi	14h-16h				9h-11h à Eschau
Mardi	713	15h-17h			9h-11h alternance Fegersheim/Lipsheim
Mercredi			9h-11h		
Jeudi	16h-19h `Sur rendez-vous à Fegersheim			-	9h-11h à Fegersheim
Vendredi				14h-16h	9h-11h à Plobsheim

Le règlement définit les règles de fonctionnement du Relais Assistant(e)s Maternel(le)s Intercommunal du Gentil'Home (RAM), ainsi que les droits et obligations des usagers. Il devra être remis aux utilisateurs de celui-ci qui devront le signer, puis retourner l'accusé de réception daté et signé au responsable du RAM.

Le RAM est un service public gratuit. Il est un lieu convivial d'informations, d'écoute, d'échanges et de rencontres, qui a pour objectif l'amélioration et la valorisation des conditions d'accueil des enfants à leur domicile ou au domicile de leur(e) assistant(e) maternel(le).

Le RAM propose des permanences d'accueil afin d'aider les familles dans leur recherche d'un mode de garde, il apporte également des conseils administratifs quant à la gestion du mode de garde par un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e).

Le RAM propose des temps collectifs pour les enfants, accompagnés de leur(e) assistant(e) maternel(le), parent ou grands-parents, autour de diverses activités. Il organise aussi des temps festifs en lien ou non avec des communes (chasse aux œufs, fête de l'été, sortie de fin d'année, fête de Noël...).

Il s'adresse :

- aux assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s exerçant sur son territoire,
- aux enfants de moins de 6 ans,
- aux parents et futurs parents à la recherche d'informations sur les différents modes d'accueils existant sur le territoire du RAM ou sur l'accueil familial,
- aux grands-parents,
- aux gardes à domicile,
- · aux candidats à l'agrément.

A. Les missions du RAM Intercommunal du Gentil'Home

Le Relais Assistant(e)s Maternel(le)s du Gentil'Home répond à plusieurs missions, conformément à la lettre-circulaire Cnaf n° 2011-020 du 02/02/2011 et à la politique petite enfance des communes du territoire du RAM.

1. L'accompagnement administratif

Le RAM est un lieu d'information des parents et des assistant(e)s maternel(le)s de son territoire. Il est en relation avec différents partenaires. Pour les demandes administratives ou toute autre question, des heures de permanences sont prévues à cet effet durant lesquelles l'animateur du RAM est disponible pour y répondre. Afin d'éviter l'attente, il est conseillé de téléphoner ou d'envoyer un mail afin de convenir d'un rendez-vous.

Il fournit aux assistant(e)s maternel(le)s:

- des informations sur la profession d'assistant(e) maternel(le),
- une écoute et un soutien dans l'exercice de leur profession,
- un lieu de rencontre entre professionnel(le)s,
- des soirées à thèmes et des soirées d'échanges sur les pratiques professionnelles,
- une aide à la professionnalisation grâce à la formation continue du compte personnel d'activité,
- la promotion de la Charte de Qualité et du Livret d'Accueil.

Il propose aux parents et futurs parents :

- des informations sur les différents modes d'accueil de la petite enfance de son territoire,
- les listes officielles émises par le Conseil Départemental des assistants maternels agréés de son territoire et des informations sur les disponibilités de certains d'entre eux,
- des conseils pour l'emploi d'un(e) assistant(e) maternel(le) ou d'une garde à domicile,
- un soutien à la fonction parentale.

2. L'éveil et la socialisation des enfants de 0 à 6 ans

Le RAM organise des temps collectifs pour les enfants, accompagnés par un adulte référent, autour d'activités, de jouets, de matériels adaptés à leurs âges (chants, musique, bricolage, motricité, jeux libres, bibliothèque,...). Il propose aussi des temps festifs en lien ou non avec des communes (chasse aux œufs, fête de l'été, sortie à la journée en juillet, fête de Noël,...).

Ces temps offrent un lieu de socialisation différent, complémentaire de ceux dont l'enfant dispose chez l'assistant(e) maternel(le) et dans sa famille. Ils permettent un apprentissage en douceur de la vie en collectivité. Cette immersion se fait dans un cadre sécurisant du fait de la présence continue de son adulte référent.

C'est également un lieu où l'enfant va faire l'expérience de l'interdit mais aussi du possible (ceux-ci peuvent différer de ce qu'il connaît dans d'autres lieux) et il va apprendre à s'y ajuster. Par le biais de l'observation, l'adulte pourra intervenir si l'enfant se trouve en difficulté. Les activités de groupe vont peu à peu lui faire prendre conscience que les règles posées ne le concernent pas seulement lui, mais aussi tous les autres enfants.

B. Les modalités d'accès

Le Relais Assistant(e)s Maternel(le)s s'adresse aux familles ainsi qu'aux assistant(e)s maternel(le)s ou personnes de garde à domicile uniquement issues des communes du territoire du RAM citées précédemment. La fréquentation du RAM est basée sur le volontariat. L'enfant est placé sous la responsabilité de l'adulte qui l'accompagne (assistant(e) maternel(le), garde à domicile, parent ou grand-parent).

C. Les modalités de réservation

L'ensemble des assistant(e)s maternel(le)s, gardes à domicile, parents et grands-parents autorisés à fréquenter le RAM peut bénéficier de tous les ateliers proposés par le RAM.

La participation aux ateliers se fait sur réservation et en fonction des disponibilités. Les inscriptions s'effectuent par le biais du planning des ateliers établi selon le rythme scolaire et disponible au RAM ou sur internet via les sites des différentes communes citées précédemment. Les inscriptions se feront prioritairement pour les usagers du RAM résidant dans la commune proposant l'atelier du jour, puis en fonction de la date d'inscription pour les autres usagers.

L'inscription est indispensable pour la préparation du matériel et l'installation de la salle ainsi que pour le bon déroulement (confort et sécurité) de chaque séance et le respect des autres participants et des intervenants.

Les ateliers n'ayant pas lieu durant les congés scolaires, les inscriptions devront parvenir au RAM à la date indiquée sur le planning.

Toute annulation de participation à un atelier pour empêchement, devra être faite via l'envoi d'un mail d'annulation 48 heures avant ou signalé au RAM par téléphone le jour même avant 8h30 afin que ce créneau puisse être proposé à d'autres personnes. Si des personnes non inscrites se-présentent à l'atelier et que ce dernier est complet, l'accès à l'activité ne pourra leur être autorisé.

L'inscription préalable est obligatoire pour chaque atelier et évènement. En complément votre émargement vous sera demandé à chaque début d'atelier afin de vérifier les présences réelles et nous permettre de justifier notre fonctionnement auprès des communes du territoire du RAM et des différents partenaires.

Chaque atelier est scindé en différents créneaux horaires :

- Bougeotte (baby-gym) : de 9h à 10h et de 10h à 11h
- Instru'sons (éveil musical) : de 9h à 10h
- Imagin'voir (bibliothèque) : de 9h45 à 10h45
- Jouatou (matinée récréative) : de 9h à 11h
- Tripatouille (bricolage): de 9h à 11h

D. Responsabilité et sécurité

La sécurité et la responsabilité implique tout un chacun :

- l'adulte référent est seul responsable de l'enfant durant toute sa présence au RAM.
- en cas d'accident provoqué par un enfant, un(e) assistant(e) maternel(le), une garde à domicile, un parent ou un grand-parent, c'est la responsabilité civile de l'accompagnant responsable qui sera engagée.
- les communes dégagent toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration de biens matériels (poussette, vêtements, bijoux, argent...) ne lui appartenant pas, survenus pendant les temps d'accueil et d'activités ; ceux-ci restant sous l'entière responsabilité des propriétaires.
- une demande d'autorisation spécifique lors des sorties du RAM sera exigée. (autorisation de transport et de sortie)

E. Ateliers d'éveil

La fréquentation régulière aux ateliers permettra l'épanouissement, le bien-être, l'autonomie, l'intérêt de l'enfant dans le respect de sa singularité.

1. Conduite à tenir

Une attitude participative est attendue des adultes référents. Ces temps d'ateliers permettent des échanges : entre enfants, entre enfant et adulte ; entre professionnels et avec d'autres professionnels du secteur enfance et jeunesse, entre parents, entre parents et professionnels. Un animateur du RAM est présent pour les accompagner dans les activités qui leurs sont proposées.

La relation et la communication entre les participants sont la base des temps collectifs et reposent sur plusieurs principes élémentaires qui doivent être respectés :

- attitude de non-jugement,
- · discussion de sujets professionnels et non personnels,
- travail d'équipe : concertation et entre-aide,
- faire attention au volume sonore,
- obligation de confidentialité, discrétion professionnelle.

L'aménagement de l'espace et les activités proposées sont adaptés aux jeunes enfants. Les professionnels sont co-garants, avec les animateurs, du bon déroulement des temps collectifs.

Il est donc demandé de :

- respecter les locaux et le matériel.
- respecter les personnes (adultes et enfants),
- s'assurer du bien-être et de l'état de santé de l'enfant,
- respecter les horaires des ateliers : ils sont organisés en fonction du rythme des enfants avec la mise en place de repères ritualisés et matérialisés de différentes façons (chanson du bonjour, début de l'atelier, collation, suite de l'atelier, départ...).

Déroulement type d'un atelier d'éveil :

9h : début de l'atelier et émargement 9h10 : chanson de salutation « Bonjour » 9h20-9h45 : début de l'atelier du jour

9h45-10h: petit rangement + collation, goûter/ « café » uniquement lors de Jouatou et Tripatouille

10h-10h45 : suite ou deuxième séance de l'atelier du jour 10h45-11h : petit rangement et chanson de « l'Au-revoir »

11h : fin de l'atelier

La socialisation et l'éveil de l'enfant se font au travers des gestes de la vie quotidienne, des jeux et des activités adaptés à chacun et dans la libre adhésion de celui-ci.

2. Les 10 commandements de l'accompagnement des enfants :

- 1. Leur faire confiance,
- 2. Les valoriser et les encourager,
- 3. Respecter leur intimité,
- 4. Porter la même attention à tous,
- 5. Maîtriser la parole « au-dessus de leur tête »,
- 6. Respecter leur rythme,
- 7. Leur proposer sans jamais les forcer,
- 8. Mettre des mots sur ce qu'ils vivent,
- 9. Ne pas poser d'étiquette, ni de jugement sur l'enfant et respecter les valeurs de la famille,
- 10. Les respecter tant par la parole que par les gestes.

3. Description des ateliers

L'objectif des ateliers est de favoriser le développement sensoriel, psychique et moteur de l'enfant et de l'accompagner dans son expérimentation. Les ateliers regroupent un certain nombre d'activités qui suivent le thème fixé à l'année au rythme des fêtes et des saisons.

La participation aux ateliers et manifestations organisés par le RAM est gratuite ; néanmoins certaines sorties peuvent donner lieu à une participation financière pour les parents, grands-parents et les enfants scolarisés.

Tripatouil (bricolage):

Diverses activités sont proposées qui développent la motricité fine comme la peinture, encre, modelage, déchirage, collage de différents types de papiers, matériaux naturels et autres, feutres à l'eau, craies de cire, transvasement, jeux d'eau, etc... Toute activité ne donne pas forcément lieu à une production personnelle aboutissant à la création de son propre chef-d'œuvre.

Il est primordial pour l'adulte référent de rester à l'écoute du rythme et des besoins de l'enfant même si l'adulte prend conscience que l'œuvre ne sera pas terminée dans les temps et d'encourager et de valoriser le travail de l'enfant même si celui-ci ne ressemble pas ou peu au résultat souhaité...

Jouatou (matinée récréative):

Différents espaces (dinette, voitures, poupées, jeux sur table...) sont proposés à l'enfant afin qu'il puisse jouer librement tout en coopérant si besoin et en se socialisant dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité avec d'autres enfants et d'autres adultes (parents, grands-parents, assistants maternels).

Les adultes référents observent et soutiennent les initiatives, l'imagination de l'enfant par leurs regards et leurs paroles. La place de l'adulte dans le jeu libre est importante. L'intervention de l'adulte va, ou peut, influencer l'enfant dans son jeu, et peut limiter et appauvrir son imagination. C'est par sa position d'observateur que l'adulte pourra savoir si l'enfant manifeste le désir que l'adulte participe ou intervienne dans le jeu.

Imagin'voir (bibliothèque):

L'atelier est organisé en partenariat avec les bibliothèques municipales. Le ou la bibliothécaire oriente le jeune lecteur vers l'approche globale du livre en tant qu'objet fédérateur d'attention et de socialisation en utilisant différentes techniques. Les enfants peuvent, par le biais de cette animation, aborder le livre en tant qu'objet et en tant que support véhiculant de l'information de différentes manières : lecture classiques, jeux de marionnettes, malles pédagogiques, jeux de rôles, raconte-tapis, instruments de musique, projections vidéo, de diapositives et bien d'autres...

L'adulte qui est tantôt spectateur du récit ; tantôt narrateur devient acteur de l'imaginaire de l'enfant au fil de ces découvertes. La présence de celui-ci auprès de l'enfant, lui permet de s'approprier le livre dans toute sa dimension.

Bougeotte (baby-gym):

Les ateliers baby-gym, sont proposés sous la forme d'un parcours moteur à destination des enfants. Le parcours est composé d'un ensemble de modules en mousse et de différents accessoires (toile parachute, cerceaux, ballons, foulards...). Il est adapté en fonction de l'évolution globale des enfants au fil des séances sur l'année.

L'adulte référent encadre et accompagne l'enfant tout au long du parcours et des différentes manipulations d'accessoires afin d'assurer sa sécurité.

Instru'sons (éveil musical):

Animé par une intervenante en musique et sensorialité auditive, il permet aux enfants et aux adultes référents d'éveiller leurs oreilles au rythme, à l'intonation, à travers des chants et des comptines, accompagnés par différents sons et instruments.

L'adulte référent participe et accompagne l'enfant en chansons et autour de la manipulation d'objets sonores.

Ces principes sont un gage de la qualité d'accueil du jeune enfant lors des temps collectifs.

49/2017

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 26 juin 2017 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction: 29

Conseillers présents : 24

Absents: 05

Procurations: 05

7. Subventions dans le domaine scolaire

L'école élémentaire Germain Muller d'Ohnheim:

- une subvention de 1.404 € (12 € x 39 élèves x 3 jours) pour l'organisation d'une classe verte au refuge du Sotré à Xonrupt Longemer du 10 au 12 mai 2017 pour les élèves des classes de CP/CE1 et CE2.

L'école élémentaire Marie Hart de Fegersheim :

- une subvention de 1.320 € (12 € x 22 élèves x 5 jours) pour l'organisation d'une classe découverte au centre Alter-Ego de Muckenbach du 29 mai au 2 juin 2017 pour les élèves de la classe du CM1.
- une subvention de 2.820 € (5 € x 141* élèves x 4 jours) pour l'organisation d'un stage de cirque dans le cadre de leur projet pédagogique pour la rentrée 2017-18. Ce stage se déroulera à Achenheim entre le 6 et 24 novembre 2017.
 - * Le nombre d'élèves n'est pas figé et le montant sera réajusté selon l'effectif définitif,

Ces montants seront versés directement aux établissements concernés après réception du justificatif de participation des élèves concernés.

Cette dépense est inscrite au compte 65738 du budget primitif 2017.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission scolaire, périscolaire et jeunesse, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le versement des subventions citées ci-dessus.

Thierry SCHAAL

Le Maire

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 26 juin 2017 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction: 29

Conseillers présents : 24

Absents: 05

Procurations: 05

8. Fonds national de prévention des risques psychosociaux

La commune de Fegersheim est engagée dans une démarche d'amélioration continue des conditions de travail de son personnel dont l'étape initiale est la réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux. Pour ce projet, il est prévu d'associer très largement, les élus, les personnels, les partenaires sociaux et l'assistant de prévention.

Le pilotage de ces travaux requiert du temps et des compétences mobilisées pour majeure partie au sein de l'ensemble des services de la commune et pour partie avec le recours de la société CEGAPE, retenue par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin (CDG 67). Celui-ci a engagé pour toutes les collectivités du département un groupement de commandes pour le diagnostic des risques psychosociaux (RPS), la réalisation du plan de prévention et la mise à jour du document unique. Le psychologue du travail du CDG 67 est par ailleurs chargé du contrôle et l'analyse des documents mis en place.

La commune de Fegersheim, par délibération du 30 mai 2016, a décidé d'adhérer au groupement de commande.

Le CDG 67 a mobilisé dans ce partenariat le Fonds National de Prévention (FNP) afin de permettre aux collectivités engagées dans la démarche d'obtenir une subvention pour la réalisation du diagnostic RPS et la réalisation du plan de prévention.

Le Fonds National de Prévention de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) a pour vocation d'encourager et accompagner le développement d'actions de prévention en milieu du travail.

Des conditions importantes sont fixées au financement :

- présenter un projet associant largement le personnel et privilégiant le dialogue social,
- décliner et mettre en œuvre les plans d'actions issus de l'évaluation des risques psychosociaux,
- veiller au transfert des compétences du prestataire vers les services en interne, pour devenir autonome.

L'aide apportée par le FNP prend la forme d'une valorisation financière du temps consacré au projet par les personnels spécifiquement mobilisés sur le sujet.

Un dossier va donc être préparé en vue de solliciter une demande de subvention auprès du FNP de la CNRACL.

8. Fonds national de prévention des risques psychosociaux - suite -

Le Conseil Municipal,

Vu sa délibération du 30 mai 2016,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
s'engage dans une démarche globale de prévention des risques psychosociaux basée sur la réalisation du diagnostic et d'un plan de prévention assorti d'un plan d'actions effectif,
affecte des moyens humains et financiers afin de mener à bien les actions de prévention,
autorise la présentation au Fonds National de Prévention d'un dossier de subvention pour le projet d'évaluation des risques psychosociaux,
autorise la commune de Fegersheim à percevoir une subvention pour le projet,
autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention afférente, ainsi que tous documents y relatifs.

Le Maire

51/2017

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 26 juin 2017 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction: 29

Conseillers présents : 24

Absents: 05

Procurations: 05

9. Dénomination d'une voie

Le chemin qui permettra d'accéder à la future aire d'accueil des gens du voyage nécessite une dénomination officielle, pour permettre à celle-ci d'avoir une adresse identifiée.

La commission voirie, circulation, propreté, patrimoine, transports, développement des déplacements doux et sécurité propose de l'appeler « impasse des champs ».

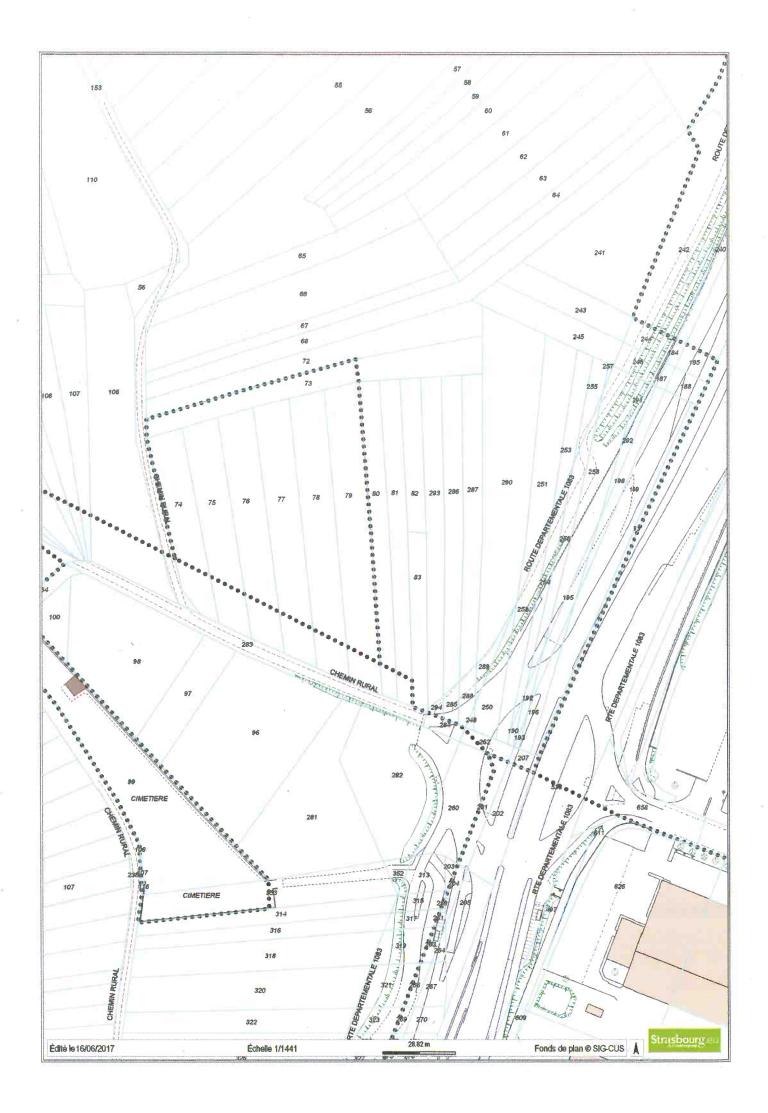
Le Conseil Municipal,

vu la proposition de la commission voirie, circulation, propreté, patrimoine, transports, développement des déplacements doux et sécurité,

après en avoir délibéré, à l'unanimité

- décide de nommer le chemin permettant d'accéder à l'aire d'accueil des gens du voyage « impasse des champs ».

Le Maire



52/2017

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 26 juin 2017 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction: 29

Conseillers présents : 24

Absents: 05

Procurations: 05

10. Attribution du titre de citoyen d'honneur de la commune de Fegersheim-Ohnheim

Il est proposé d'attribuer le titre de citoyen d'honneur au curé Lucien SCHEYDER dans le cadre de son 65° anniversaire de sacerdoce et en hommage à son parcours.

Lucien SCHEYDER est né le 15 septembre 1926 à Fegersheim et est entrée au Séminaire en 1947 après des études menées à la faculté de théologie. Il fut ordonné prêtre le 16 juillet 1952 à la cathédrale de Strasbourg. C'est le 20 juillet 1952 qu'il célébra sa première messe à Fegersheim, le souvenir est d'ailleurs encore présent dans l'esprit de certains parmi lesquels Norbert SCHUMPP qui anima la célébration ce jour avec la chorale Ste Cécile.

Son parcours pastoral le conduisit à la Montagne verte mais aussi à Bischheim dans le quartier des Cheminots où il officia de 1965 à 1974 pour créer une nouvelle paroisse et construire l'Eglise du Christ roi. Il exerça ensuite au Neuhof pendant 25 ans auprès de paroissiens de nationalités et de cultures différentes dans un dialogue inter-religieux. A Fegersheim depuis 1999, Lucien SCHEYDER, toujours toumé vers autrui, est fréquemment présent à l'EPHAD le Gentil'Home pour célébrer des messes pour les résidents de l'établissement.

Le titre de citoyen d'honneur sera officiellement remis par la municipalité dimanche 27 août à l'occasion de la fête de plein air à la Chapelle St Ulrich organisée par le conseil de gestion d'Ohnheim.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- donne son accord pour décerner la distinction de citoyen d'honneur à M. Lucien SCHEYDER

> 16

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 26 juin 2017 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction: 29

Conseillers présents : 24

Absents: 05

Procurations: 05

Points d'informations

11. Droit d'occupation des sols.

Les membres de la commission Urbanisme – Développement économique se sont réunis en date du 24 mai 2017.

L'ensemble des demandes d'autorisation d'urbanisme lui a été présenté.

Hormis les avis favorables sans réserve, la commission a émis les avis suivants :

PC N° 67 137	NOM ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE ADRESSE DES TRAVAUX	SECT.	PARC.	SURFACE DE LA PROPRIETE (EN M2)	DATE DU RECEPISSE DE DEPOT	Avis de la commission
17 V 0008	AKTAS Cemal 41 domaine de l'île 67400 ILLKIRCH- GRAFFENSTADEN et AKTAS Guler	une maison de 2 logements rue Pablo Picasso lot A	27	132	484	18/04/2017	Refus
DP N° 67 137	NOM ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE ADRESSE DES TRAVAUX	SECT.	PARC.	SURFACE DE LA PROPRIETE (EN M2)	DATE DU RECEPISSE DE DEPOT	Avis de la commission
17 V 0026	SARI Mehmet 23 rue de Cressier 67640 FEGERSHEIM	Condamnation de deux garages et modification de la rampe de garage en places de parking 23 rue de Cressier	32	164	715	16/03/2017	Refusé

P.J.: Tableau du 15/06/2017 (9 pages)

Le Maire

Thierry SCHAAL

15

CONSEIL MUNICIPAL DU 26/06/2017 DOSSIERS D'URBANISME (vus en commission depuis le dernier CM ou sans décision) PERMIS DE CONSTRUIRE

DATE DE LA DECISION (A : Accordé) (R : Refusé)	17	02/03/2017 A le 29/5/2017	03/03/2017 A le 29/5/2017	06/03/2017 A le 30/5/2017	
DATE DU RECEPISSE DE DEPOT	21/02/2017	02/03/201	03/03/201	06/03/201	07/04/2017
SURFACE DE LA PROPRIETE (EN M2)	2917	313810	4047	477	506
PARC.	224		fraction de la parcelle 522	276	233
SECT.	32	10	0	24	_
NATURE ADRESSE DES TRAVAUX	16 logements en 3 collectifs 72 rue du Gal de Gaulle	COMMISSION DU 8/3/2017 Bâtiment quai du B209 2 rue du Colonel Lilly	nouvelle implantation du local déchets 7 rue de l'Artisanat	Changement de destination d'une grange en habitation 107 rue du Général de Gaulle	Aménagement d'une bibliothèque dans le bâtiment de l'auberge "Au Soleil, d'Or" 27 rue de Lyon
NOM ADRESSE DU DEMANDEUR (POUR LE COMPTE DE)	SCCV "Résidence AZUR" M. BOULE Christophe 3 avenue du Gal Leclerc 67560 ROSHEIM	LILLY France SAS 2 rue du Colonel Lilly 67640 FEGERSHEIM	FONCIERE COURTEPAILLE M. BERAUD Alexis 101 rue du Pelvoux	DEMIRKOL Tahsin 142 rue de Lyon 67640 FEGERSHEIM	Commune de Fegersheim 50 rue de Lyon 676740 FEGERSHEIM
PC N° 67 137	17 V 0003	17 V 000 <i>5</i>	13 V 0018M01	17 V 0006	17 V 0007

CONSEIL MUNICIPAL DU 26/06/2017 DOSSIERS D'URBANISME (vus en commission depuis le dernier CM ou sans décision) PERMIS DE CONSTRUIRE

7		T	1
DATE DE LA DECISION (A: Accordé) (R: Refusé)	,	Refusé le 9/6/2017	
DATE DU RECEPISSE DE DEPOT	12/04/2017	18/04/2017 Refusé le 9/6/201	11/05/2017
SURFACE DE LA PROPRIETE (EN M2)	10631	484	712182
PARC.	225 - 227 - 229 - 54 - 55 - 56 - 75 - 522 - 117 - 245	132	145
SECT.	33	27	.
NATURE ADRESSE DES TRAVAUX	Division en 6 lots - Immeubles 1,2 et 3 destinés à vente en accession sociale - immeubles 4,5 et 6 destinés à de la location sociale H.M Passage de 60 à 64 logements - Modification altimétrie et implantation immeuble 6 - rehausse bâtiments 1 à 5 - bâtiments 3 et 5 décalés vers le sud - déplacement aire de jeux le long de la voie - couverture du parc de stationnement par une toiture végétalisée - création de 3 espaces vélos couverts et de zones de stationnement aériens pour 2 roues	une maison de 2 logements rue Pablo Picasso lot A	Aménagement d'un logement dans un bâtiment existant 13 rue du Gal de Gaulle
NOM ADRESSE DU DEMANDEUR (POUR LE COMPTE DE)	HABITATION MODERNE 24 route de l'Hôpital 67027 STRASBOURG cedex	AKTAS Cemal 41 domaine de l'île 67400 ILLKIRCH- GRAFFENSTADEN	GELLY Manuel et Kristelle 27 rue de Lyon 67640 FEGERSHEIM
PC N° 67 137	13 V 0022M1	17 V 0008	17 V 0009

CONSEIL MUNICIPAL DU 26/06/2017 DOSSIERS D'URBANISME (vus en commission depuis le dernier CM ou sans décision) PERMIS DE CONSTRUIRE

PC N° 67 137	ADRESSE DU DEMANDEUR (POUR LE COMPTE DE)	NATURE ADRESSE DES TRAVAUX	SECT.	PARC.	SURFACE DE LA PROPRIETE (EN M2)	DATE DU RECEPISSE DE DEPOT	DATE DE LA DECISION (A: Accordé) (R: Refusé)
17 V 0010	ROLAND Olivier 14 b rue de la Liberté 67640 FEGERSHEIM	Extension vitrée 14 B rue de la Liberté	26	121	194	194 20/05/2017	
17 V 0011	RIEFFEL André Abri agricole 61 - 63 rue du Gal de Gaulle rue de l'Industrie 67640 FEGERSHEIM	Abri agricole rue de l'Industrie	20	327	327 3806391 48	19/05/2017	,

DATE DE LA DECISION (A: Accordé) (R: Refusé)								08/03/2017 A le 21/3/2017		08/03/2017 A le 21/3/2017		13/03/2017 A le 30/3/17	
DATE DU RECEPISSE DE DEPOT	30/01/2017		02/03/2017		06/03/2017				·				
SURFACE DE LA PROPRIETE (EN M2)	728							604		889	9	723	
PARC.	261		19/16					461	ø	165		380/159	
SECT.	6					10	017	80		32	v 100 street.	23	
NATURE ADRESSE DES TRAVAUX	Un abri de jardin	2 rue des Cerisiers	Ravalement	9 rue du Gal de Gaulle	Extension portail d'entrée	3 rue de l'Arc-en-ciel	COMMISSION DU 8/3/2017	Pergola transformée en véranda	12 rue des Tulipes	Création d'un logement 2 pièces au sous-sol, modification d'ouvertures, modification des	places de parking pour en avoir 6	Rénovation toiture et pose d'un vélux	9 rue de Lyon
NOM ADRESSE DU DEMANDEUR (POUR LE COMPTE DE)	DJORDJEVIC Elodie	2 rue des Cerisiers 67640 FEGERSHEIM	CASTELLINO Guillaume	9 rue du Gal de Gaulle 67640 FEGERSHEIM	DURAND Delphine	3 rue de l'Arc-en-ciel 67640 FEGERSHEIM		GIRAUD Gilles	12 rue des Tulipes 67640 FEGERSHEIM	DOGAN Haci Osman	52 rue du Gal de Gaulle 67114 ESCHAU	HESSE Daniel	13 rue du Champ du Feu 67640 FEGERSHEIM
DP N° 67 137	17 V 0008		17 V 0021		17 V 0022			17 V 0023		17 V 0024		17 V 0025	

CONSEIL MUNICIPAL DU 26/06/2017 DOSSIERS D'URBANISME Us en commission depuis le dernier CM ou sans décisi

DP N° 67 137	NOM ADRESSE DU DEMANDEUR (POUR LE COMPTE DE)	NATURE ADRESSE DES TRAVAUX	SECT.	PARC.	SURFACE DE LA PROPRIETE (EN M2)	DATE DU RECEPISSE DE DEPOT	DATE DE LA DECISION (A: Accordé) (R: Refusé)
17 V 0026	SARI Mehmet 23 rue de Cressier 67640 FEGERSHEIM	Condamnation de deux garages et modification de la rampe de garage en places de parking	32	164	715	16/03/2017 Refusé le 11/4/20	Refusé le 11/4/2017
17 V 0027	France SOLAR 10 Rue de l'Energie 67720 HOERDT	Installation de 8 panneaux photovoltaïques 2 impasse des Cygnes	m	17	496	16/03/2017	16/03/2017 A le 11/5/2017
17 V 0028	LILLY France SAS 2 rue du Colonel Lilly 67640 FEGERSHEIM	Réalisation d'une ouverture sur façade bât 204 et d'une passerelle de liaison extérieure 2 rue du Colonel Lilly	19		313810	17/03/2017	17/03/2017 A le 30/3/2017
17 V 0029	HUBRECHT Jean-Louis 2 impasse des Cygnes 67640 FEGERSHEIM	Abri de jardin 2 impasse des Cygnes	e e	77/43	496	20/03/2017	20/03/2017 A le 11/5/2017
17 V 0030	CLAUSS Katia 1 rue des Platanes 67640 FEGERSHEIM	Rénovation clôture 1 rue des Platanes	22	226	550	20/03/2017	20/03/2017 A le 4/5/2017
17 V 0031	NEUMULLER Patrick 23 rue Am. Exelmans 67640 FEGERSHEIM	Modification d'ouvertures, aménagement d'une terrasse et d'une palissade 23 rue Am. Exelmans	33	708	584	24/03/2017	24/03/2017 A le 13/6/2017

DP N° 67 137	NOM ADRESSE DU DEMANDEUR (POUR LE COMPTE DE)	NATURE ADRESSE DES TRAVAUX	SECT.	PARC.	SURFACE DE LA PROPRIETE (EN M2)	DATE DU RECEPISSE DE DEPOT	DE LA DECISION (A : Accordé) (R : Refusé)
17 V 0032	ANTZ Maurice	Ravalement	5	26	30	25/03/2017	25/03/2017 A le 11/5/2017
	1 rue des Charrons 67640 FEGERSHEIM	5 a rue de l'Andlau					
17 V 0033	GRIENENBERGER Serge	Ravalement et suppression volets battants	33	739	572	25/03/2017	25/03/2017 A le 4/4/2017
	28 rue Surcouf 67640 FEGERSHEIM	28 rue Surcouf					
17 V 0034	RICHTER Juliana	Ravalement de façades	4	128	235	30/03/2017	30/03/2017 A le 9/6/2017
	12 rue H. Ebel 67640 FEGERSHEIM	12 rue Henri Ebel					
17 V 0035	SCIANAMBLO Angelo	Construction d'un garage	22	482	501	30/03/2017 Refusé le 25/4/20	Refusé le 25/4/2017
	2 rue de la Charbonnière 67640 FEGERSHEIM	2 rue de la Charbonnière		,			
17 V 0036	HERRIAU Ludovic	Une piscine	21	464	326	04/04/2017 A le 3/5/17	A le 3/5/17
	134 rue de Lyon 67640 FEGERSHEIM	134 rue de Lyon					
17 V 0037	MUSIN Nail	Remplacement de l'escalier d'entrée	22	292	440	05/04/2017	05/04/2017 A le 25/4/2017
	6 rue de l'Arc-en-Ciel 67640 FEGERSHEIM	6 rue de l'Arc-en-Ciel					

DP N° 67 137	ADRESSE DU DEMANDEUR (POUR LE COMPTE DE)	NATURE ADRESSE DES TRAVAUX	SECT.	PARC.	SURFACE DE LA PROPRIETE (EN M2)	DATE DU RECEPISSE DE DEPOT	DATE DE LA DECISION (A: Accordé) (R: Refusé)
17 V 0038	PUSCA Christian	Remplacement du portail	2	35	532		07/04/2017 A le 18/5/2017
	8 rue des Hirondelles 67580 MERTZWILLER	102 rue de Lyon					
17 V 0039	france SOLAR	Installation de 30 panneaux photovoltaïques et	S	44	174	22/04/2017	
	10 Rue de l'Energie 67720 HOERDT	remplacement des tuiles					
		1 place de la République					
17 V 0040	Cabinet BILHAUT	Division en vue	5	160	1016	21/04/2017 Refusé le	Refusé le
	- Géomètres -	de construire					16/5/2017
	269 b route de Colmar	8 place de la République					
17 V 0041	GRIESBECK Marie-Louise	Réfection de toiture avec pose d'un vélux	21	346/150	3989	27/04/2017 A le 9/5/17	A le 9/5/17
		supplémentaire et augmentation de la taille des					
	4 rue du Dr Schweitzer	4 vélux existants					
	67640 FEGERSHEIM						
17 V 0042	KURTULUS Enver	Changement d'une fenêtre et de la porte	S.	84		27/04/2017 Refusé le	Refusé le
	13,	d'entrée					23/5/2017
	1 rue de la Libération						
	67640 FEGERSHEIM	1 rue de la Libération					
17 V 0043	france SOLAR	Installation de 30 panneaux photovoltaïques	က	23	778	29/04/2017	
	10 Rue de l'Energie 67720		-				
	HOERDT	10 rue du Gal de Gaulle					
			10				

DP N° 67 137	NOM ADRESSE DU DEMANDEUR (POUR LE COMPTE DE)	NATURE ADRESSE DES TRAVAUX	SEC T.	PARC.	SURFACE DE LA PROPRIETE (EN M2)	DATE DU RECEPISSE DE DEPOT	DATE DE LA DECISION (A: Accordé) (R: Refusé)
17 V 0044	RAFFIN Olivier	un abri de jardin	26	201/184 -	361	02/05/2017	02/05/2017 A le 23/5/2017
	2 impasse Camille Claus	2 impasse Camille Claus		213/187 - 214/186			
17 V 0045	VETOTEAM SELARL	Remplacement des portes	3	144		03/05/2017	03/05/2017 A le 13/6/2017
	M. GIOVANNELLI Christophe						
		52-54 rue de Lyon					
	52 - 54 rue de Lyon						
17 V 0046	MONTAUDOIN Franck	Changement de 4 poutres de pignon	4	23 - 24 - 25		09/05/2017	09/05/2017 A le 13/6/2017
		:		et 64			
	8 rue de l'Andlau 67640 FEGERSHEIM	8 rue de l'Andlau					
17 V 0047	DUHAMEL Alexandre	Aménagement des combles	23	311		12/05/2017	12/05/2017 A le 1/6/2017
	13 rue des Vosges	5 rue du Dabo		-			
	67640 FEGERSHEIM						
17 V 0048	KHALILOV Emil	Construction d'une terrasse, réduction escalier	00	459		18/05/2017 Refusé le	Refusé le
		d'entrée, construction d'un portail et portillon sur					1/6/2017
	8 rue des Tulipes	rue, et ravalement de façades					
	67640 FEGERSHEIM						
17 V 0049	CLIN Raphaël	Remplacement fenêtres et modification	26	15	852		18/05/2017 A le 1/6/2017
		d'ouverture (façade sud), ravalement et					
	13 rue Pablo Picasso 67640 FEGERSHEIM	démolition partielle du bâtiment					

DATE DE LA DECISION (A: Accordé) (R: Refusé)	·
DATE DU RECEPISSE DE DEPOT	20/03/2017
SURFACE DE LA PROPRIETE (EN M2)	
PARC.	12/148 - 14/149 - 16/150 - 18/151
SECT.	22
NATURE ADRESSE DES TRAVAUX	Lotissement de 3 lots pour maisons individuelles 85 rue du Gal de Gaulle
NOM ADRESSE DU DEMANDEUR (POUR LE COMPTE DE)	SA CONCEPT SåRL M. Stéphane ALLAGUILLEMETTE 89 rue du Moulin 67520 KIRCHHEIM
PA N° 67 137	17 V 0001

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 26 juin 2017 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction: 29

Conseillers présents : 24

Absents: 05

Procurations: 05

Points d'informations

12 Informations du Maire.

Cf. pièce jointe en annexe

M. le Maire remercie les élus pour les travaux et débats menés depuis le début de l'année.

Il salue la mémoire de M. Gérard KLOECKNER habitant de Fegersheim, ancien viceprésident du comité des Fêtes, âgé de 83 ans, décédé le 21/06/2017. Il indique que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 25 septembre 2017 à 20 heures.

La séance est close à 20h45.

Le Maire

LES INFORMATIONS DU MAIRE

SÉANCE DU LUNDI 26 JUIN 2017



Plan canicule

Constitution d'un registre des personnes vulnérables en cours. Les habitants de plus de 65 ans ont tous été destinataires d'un courrier d'information et d'une fiche de renseignement. L'opération de mise à disposition gracieuse de bouteilles d'eau est reconduite.

Projet auberge

Rencontre avec la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin (BDBR) et les services de l'Eurométropole le 15 juin au sujet du projet de service public pour le futur équipement. Commission d'appel d'offres fixée au 28 juillet.

Bilan Feg'stival

Fréquentation estimée à 2500 personnes. Bilan financier à l'équilibre (réception des dernières factures en cours).

Programmation culturelle

Propositions artistiques soumises à la commission animation et vie culturelle du 15 juin et validées par cette dernière.

Marchés publics

Les marchés en cours :

- l'arrosage automatique du terrain de football.
- · la maîtrise d'oeuvre pour la réalisation d'un préau à l'école maternelle Tomi Ungerer,
- les contrôles réglementaires des aires de jeux,
- les travaux d'aménagement de l'Auberge.

Vidéo promotionnelle

L'agence de communication HDR réalise actuellement une vidéo promotionnelle de la commune. Un caméraman sera notamment présent vendredi 7 et samedi 8 juillet.

A VENIR

Jeudi 29 juin à partir de 9h

Distribution des dictionnaires aux élèves de CM2

Vendredi 30 juin à 20h au Caveau

Apéro-concert des Belettes

Vendredi 7 juillet à partir de 19h à l'arrière du centre sportif et culturel

Tournée d'été de la choucrouterie. Buvette et restauration par le CSSA d'Ohnheim, spectacle à 20h

Vendredi 7 juillet

Clôture des inscriptions pour le concours des maisons fleuries

Jeudi 13 juillet à partir de 19h au centre sportif et culturel

Bal populaire avec l'orchestre Gyn Fizz. Buvette et restauration par l'Harmonie

Vendredi 14 juillet à 10h à Ohnheim et 10h30 à Fegersheim

Commémoration de la Fête nationale

Mercredi 2 août au stade municipal

Journée « été foot » en partenariat avec CUS Habitat et Habitation Moderne

Jeudi 24 août à 20h au Ca-Veau

Réunion d'information bénévoles foulées

Calendrier des séances du CM

- > lundi 25 septembre
- > lundi 6 novembre
- > lundi 4 décembre

L'ACTU DU CM EN IMAGES



13 JUIN 2017 Rencontre citoyenne

Le cycle de rencontres citoyennes instauré en mars 2016 s'est achevé récemment par une réunion avec les riverains du quartier des 3 arbres et ceux du coeur de village.

Au total et sur l'ensemble des 5 rencontres, ce sont près de 200 personnes qui ont répondu présent à l'invitation et ont pu échanger avec la municipalité.

14 JUIN 2017 Réunion au département

Le maire a été reçu mercredi 14 juin par le Président du département Frédéric Bierry pour aborder les sujets relatifs à la commune : aménagements routiers, scolaire, finances, grands projets.



BIENTOT LA RENTRÉE...

3 SEPTEMBRE 2017

9º édition des foulées



Challenge entreprises

Un appel est lancé au sein des services communaux de la mairie et du conseil municipal pour créer une équipe de valeureux coureurs et coureuses.

Motivé? Envoyez un mail à e.olland@fegersheim.fr



9 SEPTEMBRE 2017

Inauguration de la chaufferie du centre sportif et culturel

Les élus du conseil municipal, les utilisateurs, les partenaires et les entreprises ayant oeuvré sur le chantier de rénovation de la chaufferie du centre sportif et culturel, sont conviés à son inauguration samedi 9 septembre sur site, à 10h30. Une invitation officielle suivra.

A noter ce jour, la journée portes ouvertes de l'école municipale de musique et de danse.



Samedi 9 septembre à 20h en salle B.

Ouverture de la billetterie à l'accueil de la mairie courant du mois d'août. Tarif unique : 12 €.

16 SEPTEMBRE 2017 Visite à pieds des travaux et projets menés et en cours

Les élus du conseil municipal et leurs conjoint(e)s ont rendez-vous pour un circuit à pieds dans la commune. Le départ est fixé à 8h en mairie et la matinée sera clôturée par un déjeuner servi au Caveau. Détail du circuit à venir.

23 SEPTEMBRE 2017 Cérémonie des sportifs méritants

Mise à l'honneur des sportifs méritants avec remise de prix aux lauréats et invitation des bénévoles des foulées.

7 OCTOBRE 2017

Inauguration du réaménagement de coeur de village

La commune inaugurera le coeur de village en présence du Président de l'Eurométropole de Strasbourg. Une invitation officielle suivra.